

Initiatives ministérielles

aux employés du programme. J'espère que le ministre de la Justice, qui se dit préoccupé par l'accès aux tribunaux, prendra rapidement les mesures pour assurer un niveau de financement suffisant à cet important programme.

Enfin, je profite de l'occasion pour faire état de certaines préoccupations face à la mesure législative, en majeure partie de nature technique, mais se rapportant tout de même à l'accès aux tribunaux et à l'efficacité du système judiciaire. Ces préoccupations ont été exprimées récemment par certains de mes collègues qui se sont penchés sur le sexisme dans les tribunaux. Le projet de loi à l'étude traite des tribunaux de la Colombie-Britannique, mais ne se limite pas à cette province. Je regrette d'avoir à dire que c'est un juge de ma province qui a déclaré qu'une enfant de trois ans avait un comportement «sexuellement agressif».

[Français]

Et il y a aussi, monsieur le Président, un juge, récemment, dans la province de Québec, le juge Denys Dionne, de la Cour du Québec, à Longueuil, qui a dit dans un de ses jugements: «Comme on dit, toute règle est faite comme une femme, pour être violée.»

• (1220)

[Traduction]

Cela ne donne qu'une petite idée de la violence contre les femmes au Canada: chez nous, une femme est victime de viol toutes les 17 minutes; une femme sur quatre sera victime de viol, la plupart du temps par quelqu'un qu'elle connaît; une femme sur huit est victime d'une agression sexuelle avant l'âge de 18 ans, habituellement par un homme membre de sa famille; 54 p. 100 des femmes vivant avec un homme sont victimes de violence physique au moins une fois pendant la durée de leur relation; 60 p. 100 des viols signalés et des mauvais traitements ou des agressions sexuelles dont sont victimes les enfants sont perpétrés au foyer; et, pour finir, environ 90 p. 100 des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail à un moment ou à un autre de leur vie active.

Puisque le ministre a entrepris d'accroître l'efficacité des tribunaux, j'espère qu'il prendra des mesures pour sensibiliser les juges à la violence contre les femmes.

Nous n'oublions pas les paroles récentes de madame la juge Bertha Wilson et nous pensons à de nombreux juges notamment le juge du Québec dont je viens de parler et le juge des Territoires du Nord-Ouest qui a déclaré que

les agressions sexuelles étaient moins graves dans sa région parce que la plupart du temps, elles se produisent lorsque les femmes sont ivres et inconscientes et, selon ses propres paroles, «l'homme arrive, voit une paire de hanches et se sert». Il y a également le juge de la Nouvelle-Écosse qui a dit aux femmes qu'elles devraient obéir à leur mari et rester avec eux.

Je me joins aux groupes féminins du Canada et à toutes les autres personnes qui s'inquiètent de l'équité dans le système judiciaire et réclament la formation d'un groupe de travail national pour étudier la discrimination sexuelle dans le système judiciaire canadien. J'exhorte le ministre de la Justice à constituer un tel groupe de travail en lui donnant le mandat d'examiner le grave problème du sexisme chez les juges.

J'ajoute qu'on a récemment fondé le Centre canadien de la magistrature qui, je l'espère, jouera un rôle de premier plan dans la sensibilisation de nos juges.

Plus de femmes ont été nommées juges récemment et le ministre a raison de le mentionner. C'est un changement louable par rapport aux anciens gouvernements conservateurs. Jusqu'en 1979, aucun gouvernement conservateur n'avait jamais nommé de femme juge à quelque niveau que ce soit au pays. Nous considérons donc ce changement comme un progrès important.

En conclusion, j'appuie le projet de loi à l'étude et j'espère que le gouvernement tiendra compte des préoccupations dont j'ai fait état en ce qui concerne l'accès à la justice dans le domaine de l'assistance judiciaire, le renouvellement du Programme de contestation judiciaire et, en particulier, l'importance de sensibiliser nos juges à la violence faite aux femmes dans la société canadienne.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, dans ses observations sur le projet de loi C-59, le député de Burnaby—Kingsway a fait allusion au fait que l'appareil judiciaire de la Nouvelle-Écosse n'est pas unifié. Il a dit espérer qu'il le serait bientôt.

Je suis d'accord avec lui, mais je regrette qu'il ait parlé du premier ministre McDonough. Je crains que, si nous attendons qu'un McDonough soit élu premier ministre de la Nouvelle-Écosse, ce sera probablement un petit-enfant ou un arrière-petit-enfant du chef actuel du